

SDC 42-44 RUE GAMBETTA (0092)
42 Rue Gambetta
77400 LAGNY S/MARNE

Appel de Fonds

Période du 01/10/2024 au 31/12/2024

Couilly, le 13/09/2024

Réf : 0092-0005 / JACK N'JILL ENGLISH SCHOOL
Internet Login : 003386 Mot de Passe :

S.C.I. JACK N'JILL ENGLISH SCHOOL
49 Avenue Jehan de Brie
77120 COULOMMIERS

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part	Locatif
0039	Cave					
	CHARGES COMMUNES GENERALES	12387.50	10000	3	3.72	
	CHARGES ASCENSEUR	2175.00	10000	7	1.52	
	TOTAL DU LOT				5.24	4.46
	DONT TVA				0.68	0.59
0074	Appartement					
	CHARGES COMMUNES GENERALES	12387.50	10000	309	382.77	
	CHARGES A L'UNITE	125.00	25	1	5.00	
	CHARGES ASCENSEUR	2175.00	10000	326	70.91	
	CHAUFFAGE	6977.50	10000	334	233.05	
	TOTAL DU LOT				691.73	606.85
	DONT TVA				58.90	48.88

Montant de l'appel de fonds **696.97 €**

RECAPITULATIF		ETAT DE VOTRE COMPTE		Dépenses	Versements
Appel HT	637.39	Solde au 01/04/2024		0.00	
TVA/Appel	59.58	01/04/2024 4ie Ech FONDS TRAVAUX ALUR		32.86	
Appel TTC	696.97	01/04/2024 3ie Ech		696.97	
Locatif	611.31	05/04/2024 Prelevement			729.83
Non Locat.	85.66	08/04/2024 Solde charges 01/10/2022-30/09/2023			13.75
		01/05/2024 1er Ech FONDS TRAVAUX ALUR		135.19	
		01/05/2024 1er Ech SECURISATION DU LOCAL		66.82	
		05/05/2024 Prelevement			188.26
		01/07/2024 1er Ech DETECTEURS DE LUMIERE		188.11	
		01/07/2024 4ie Ech		696.97	
		05/07/2024 Prelevement			885.08
		01/10/2024 1er Ech REALISATION DU PPPT		183.79	
		TOTAL DES MOUVEMENTS SUR LA PERIODE		2000.71	1816.92
		SOLDE DEBITEUR		183.79	
		MONTANT DE VOTRE APPEL		696.97	
		TOTAL A PAYER		880.76	

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 Juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs. Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11.

67 Avenue Constant Coquelin - 77860 - COUILLY
PONT AUX DAMES
Standard 01 60 04 81 11-
Fax

Contact couilly.immo@wanadoo.fr

SDC 42-44 RUE GAMBETTA (0092)
42 Rue Gambetta
77400 LAGNY S/MARNE

Appel de Fonds

Période du 01/10/2024 au 31/12/2024

Réf : 0092-0005 / JACK N'JILL ENGLISH SCHOOL
Internet Login : 003386 Mot de Passe :

Couilly, le 13/09/2024

S.C.I. JACK N'JILL ENGLISH SCHOOL
49 Avenue Jehan de Brie
77120 COULOMMIERS

Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

ECHEANCIER DES PRELEVEMENTS Id. Créancier SEPA FR27ZZZ414005 Votre RUM 202302064110000000101000774

<i>Le</i>	<i>MONTANT</i>	<i>Le</i>	<i>MONTANT</i>	<i>Le</i>	<i>MONTANT</i>
05/10/2024	880.76				

PAR PRELEVEMENT

Sur votre compte
CAISSE D'EPARGNE
ILE DE FRANCE
FR7617**590**008****479261
CEPAFRPP751